

BANDE RÉFLÉCHISSANTE POIDS LOURD

Référence : 11432

RESUME

La bande réfléchissante pour poids lourd de 50 mm x 50 m assure une meilleure visibilité des côtés et de l'arrière des véhicules, qu'ils soient rigides ou bâchées. Ces bandes autocollantes sont conformes à la norme ECE 104, obligatoire pour les poids lourds de plus de 3,5 tonnes.

Grâce à leur pouvoir rétro-réfléchissant, elles garantissent une visibilité optimale, même dans les environnements les plus sombres, améliorant ainsi la sécurité des usagers de la route. Disponibles en 3 couleurs : jaune, rouge et blanche, elles s'adaptent aux différents besoins des utilisateurs.

Les points forts :

- Conforme ECE 104
- Résistant

DECLINAISONS

Couleur
Rouge
Blanc
Jaune

DESCRIPTION

Pourquoi utiliser la bande réfléchissante poids lourd ?

La bande réfléchissante pour poids lourd est essentielle pour plusieurs raisons, notamment le respect des réglementations et l'amélioration de la sécurité routière.

Selon la norme ECE 104 classe C, tous les véhicules dont le poids total autorisé en charge dépasse 3,5 tonnes et dont la longueur excède 6 mètres, doivent être équipés de bandes réfléchissantes. Cette obligation s'applique aux camions, remorques et semi-remorques, qu'ils aient une carrosserie rigide ou bâchée. En France, cette loi a été renforcée par l'arrêté du 28 avril 2015, depuis le 1^{er} avril 2016, tous les véhicules neufs des catégories M, N et O immatriculés après cette date doivent être équipés de ces dispositifs.

Les bandes réfléchissantes de 50 cm x 5 m sont conçues pour améliorer la visibilité des poids lourds, en particulier dans des conditions de faible luminosité ou pendant la nuit. Leur pouvoir réfléchissant permet aux autres usagers de la route d'identifier rapidement la taille et les contours du véhicule, réduisant ainsi le risque d'accidents, notamment lors de dépassements.

Comment utiliser la bande autocollante poids lourd?

Les bandes réfléchissantes sont adhésives, ce qui leur permet d'adhérer à tous les types de surfaces de véhicules, qu'elles soient métalliques, rigides ou bâchées.

Elles sont conçues pour résister aux intempéries, aux UV et aux contraintes mécaniques, ces bandes offrent une grande durabilité, garantissant une visibilité optimale.

Pour équiper un poids lourd de bandes réfléchissantes, il existe différentes configurations possibles en fonction des couleurs :

- Le jaune est applicable sur l'ensemble du véhicule
- Le blanc est applicable uniquement pour les côtés du véhicule
- Le rouge est applicable uniquement à l'arrière du

véhicule

Avant d'appliquer la bande autocollante, assurez-vous que le véhicule est propre et sec. Il doit être nettoyé, dépoussiéré et sans corrosion. La température de la carrosserie doit se situer entre 15 et 25°C.

Une fois l'emplacement choisi, retirez le film protecteur, puis vérifiez que tous les bords adhèrent correctement à la surface du véhicule. Utilisez un outil plat pour éliminer les bulles d'air, en exerçant une pression ferme du centre vers les bords. Après l'application, évitez de laver le véhicule pendant au moins 48 heures.

Après la pause, ne lavez pas votre véhicule pendant au moins 48 heures.

Découvrez aussi nos bandes réfléchissantes pour les véhicules urgences comme les [bandes de balisage pompier](#).

Nous proposons aussi les [bandes rétro-réfléchissantes pour les véhicules d'intervention](#) et le [panneau service](#) en complément.

Caractéristiques de la bande rétro-réfléchissante camion

Dimensions : 50 mm x 50 m

Couleur :

- Jaune
- Rouge
- Blanc

Norme : ECE 104